

L'ajournement

important que l'on ait l'impression que nous faisons quelque chose; qu'il faut donc organiser et mettre en œuvre une opération de relations publiques» afin de faire croire à la population que le gouvernement a réagi.

C'est précisément l'objet du programme, monsieur le Président. Il a connu de nombreuses modifications. Les éleveurs et les agriculteurs de l'Ouest essayent de réduire la paperasserie mais cela leur est malheureusement impossible.

Voici quelques changements qui ont été apportés. On a d'abord dit aux agriculteurs qu'ils devaient avoir 75 p. 100 de leur assurance-récolte ou de leur production garantie pour être admissible, et qu'ils recevraient alors \$70 par vache ou bœuf, jusqu'à \$140 par vache laitière et \$16 par brebis du troupeau de base. On leur a dit qu'ils recevraient un premier versement en 1980 et un second en 1981.

Lorsque l'on a annoncé cette mesure, le Manitoba, la Saskatchewan et une partie de l'Alberta pouvaient bénéficier de l'aide en question. On a apporté des modifications en cours de route. Pour pouvoir prétendre à une aide, les éleveurs de bétail devaient se trouver dans une zone agricole désignée—où la récolte représentait moins de 80 p. 100 du niveau de production moyen et où il était tombé moins de 60 p. 100 des précipitations normales entre le 1^{er} novembre 1979 et le 31 mai 1980. Il y a eu beaucoup de changement. Quand on ne touche que \$35 par vache alors qu'on comptait en recevoir \$70, cela a des répercussions sur l'économie et sur l'approvisionnement en fourrage, qui se compose surtout de foin dans notre région du pays. En Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, le prix du foin a augmenté de \$60 la tonne après qu'on ait annoncé initialement que les éleveurs allaient toucher \$70 par tête de bétail de leur troupeau de base. Ce montant a par la suite été réduit à \$35 par tête. De plus, au lieu de deux versements, il n'y en aura plus qu'un, suivi peut-être d'un autre plus tard. Il n'y a rien de sûr à propos de ce dernier versement; on a simplement dit qu'il pourrait y en avoir un second.

Certains éleveurs recevront un versement sans qu'on ait vérifié leur admissibilité tandis que certains autres ne recevront leur paiement qu'après vérification. Voilà qui semble injuste et discriminatoire à l'égard d'un grand nombre d'éleveurs.

● (2215)

Quand on a adopté le facteur de précipitation, on n'a pas pris en considération le fait qu'une partie de la Saskatchewan et le sud de l'Alberta étaient des régions où l'herbe est courte. Cette région couvre la plus grande partie de la zone d'élevage en Alberta. Si les gens qui ont lancé le programme n'ont jamais entendu parlé de sécheresse en hiver, ils devraient consulter ceux qui habitent cette région depuis des années. Si la terre est sèche pendant l'hiver et si elle l'était l'automne précédent, l'herbe courte ne poussera pas. Il peut pleuvoir tant que vous voulez, ce qui s'est passé au début de l'année dans cette région du pays; il n'en reste pas moins que la terre ne produira pas la quantité d'herbe nécessaire dans les régions du sud de la Saskatchewan et l'Alberta où pousse l'herbe courte.

Voyons un peu les autres personnes que l'on oublie. Par exemple, que dire des propriétaires de parcs d'engraissement? Que dire de ceux qui nourrissent des veaux d'un an? Cela ne fait pas partie de leur troupeau de base, et les prix qu'ils doivent payer pour le foin ont augmenté encore, ils doivent payer \$60 à \$70 la tonne parce que l'on a annoncé ce pro-

gramme sous la forme qu'il avait au départ et qu'on l'a ensuite annulé à mi-chemin.

Le 19 septembre, j'ai publié un communiqué pour demander une prolongation de la date limite pour présenter les demandes. Je l'ai fait parce que mes collègues et moi avons reçu de nombreuses plaintes. Les éleveurs ne pouvaient obtenir la communication par le numéro Zenith. Ils ne pouvaient obtenir de formule pour présenter leur demande et ils craignaient de perdre le peu d'aide offert. Deux jours plus tard, le 22 septembre, le gouvernement a annoncé qu'il avait reporté la date limite de la présentation des demandes. Mais il reste encore que bien des régions n'y ont pas droit. Si vous regardez la situation le long de la limite entre la Saskatchewan et l'Alberta, vous verrez que l'on devrait également étudier la possibilité d'offrir de l'aide à cette région.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'interrompt le député à regret, mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je voudrais féliciter l'honorable député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) de si bien s'intéresser à l'agriculture canadienne, puisqu'il est membre du comité de l'Agriculture. Je voudrais rectifier certaines allusions qu'il a faites il y a un instant à la question qu'il avait adressée à la Chambre le 27 mai 1980, et que l'on retrouve dans le compte rendu des *Débats*, à la page 1436.

Néanmoins, le 27 août 1980, à Regina, Agriculture-Canada annonçait qu'une somme de 13.4 millions de dollars serait versée pour le programme relatif au bétail et au fourrage. Ce programme faisait suite à un communiqué émis par le ministre de l'Agriculture et qui s'intitulait Programme d'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse. Ce programme venait compléter la contribution fédérale pour la somme de 41 millions de dollars versés dans le Programme d'aide à l'entretien des troupeaux, qu'ont annoncée le mois dernier le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, et qui visait à éviter la décimation des effectifs de reproduction de base susceptible de découler des pénuries d'aliments.

Il est certain que les bureaux régionaux de Winnipeg et de Regina s'occupaient de ce Programme pour les éleveurs du nord-ouest de l'Ontario. Une entente de partage a été élaborée en vue de diriger le programme d'entretien de troupeaux dans le nord-ouest de l'Ontario.

L'aide sur le programme d'entretien de troupeaux consistait dans le paiement de \$70, et sur ce point je voudrais corriger l'honorable député qui nous disait, tout à l'heure, qu'il s'agissait de \$140. C'est \$70 pour la vache laitière ou le bœuf, \$35 pour le bœuf ou le veau, et \$8 pour les brebis ou béliers jusqu'à concurrence de 300 animaux en bœufs et troupeaux laitiers, et jusqu'à concurrence de 1,200 animaux en troupeaux de moutons.

Le 19 septembre 1980, l'Alberta annonçait le programme d'aide à l'acheminement de nourriture pour animaux.

Les régions de l'Alberta considérées pour ce programme sont celles de l'Est de la province, section de Peace River et les sections de Smith et de Hondo. Le programme était en vigueur du 1^{er} juillet 1980 au 1^{er} mars 1981. Le 15 septembre dernier,